



"Qui fait l'enfant doit le nourrir" : Antoine Loysel + obligations alimentaires familiales

Question / réponse publié le 21/02/2025, vu 469 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

"Qui fait l'enfant doit le nourrir" : Antoine Loysel + obligations alimentaires familiales

Le rallongement de la durée des études et la conjoncture économique retardent de plus en plus l'arrivée des jeunes sur le marché du travail.

Dans l'attente de leur indépendance financière, leurs parents doivent alors continuer à les « entretenir ».

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.village-justice.com/articles/obligation-entretien-enfant-majeur,16760.html>

DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2009>

<https://msavocats.fr/la-contribution-a-l-entretien-et-a-l-education-de-lenfant/>

<https://www.dicocitations.com/citations/citation-114886.php>

<https://cours-de-droit.net/la-contribution-a-l-entretien-et-a-l-education-des-enfants-a128271152/>

https://www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_1997_num_47_1_1766

CODE CIVIL : articles 371 et suivants :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006117839/